

MALADIES DE L'ABDOMEN

I. LÉSIONS TRAUMATIQUES

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

§ 1^{er}. — Tandis que les viscères céphaliques sont presque entièrement entourés d'une capsule osseuse, à l'intérieur de laquelle ils sont voués à une immobilité à peu près complète, nous avons vu que les conditions sont déjà bien différentes pour les viscères thoraciques ; ici la paroi osseuse ne constitue que la charpente d'une cavité dont la capacité est sujette à des variations dans de certaines limites, et dont la dilatabilité est encore augmentée par l'existence d'une paroi contractile et élastique — le diaphragme — qui la sépare de la cavité abdominale. Enfin les parois de la cavité abdominale doivent présenter encore à un bien plus haut degré ces caractères d'extensibilité et de rétractilité, car les organes contenus dans cette cavité sont sujets à des changements de volume à des degrés variables, tant à l'état physiologique qu'à l'état pathologique. C'est pourquoi la portion osseuse des parois abdominales le cède de beaucoup en importance à la portion molle musculieuse. Il en résulte un mode de résistance tout particulier aux violences extérieures ; d'une part, en effet, les organes sont privés de la protection que pourrait leur fournir une paroi osseuse, et, d'autre part, l'abdomen peut ainsi changer de forme, se dilater, et subir une compression plus grande, qui raccourcit l'un des diamètres de la cavité en allongeant les deux autres.

Si tous les organes contenus dans l'abdomen étaient fixés à l'endroit qu'ils occupent de façon à ne pouvoir subir presque aucun déplacement, la manière dont réagissent, nous l'avons vu, les parois abdominales soumises à une cause de contusion, ferait courir au malade le danger d'une lésion de ces organes. Mais, on le sait, cette fixation n'existe que pour un petit nombre d'organes seulement, tels que le foie et les reins. D'ailleurs cet inconvénient est compensé par le fait que ces organes sont mieux protégés que d'autres plus mobiles ; car le foie est recouvert en